



**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N° F 5067
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Roigire"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : FOUGEROLLES

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

.....
.....
¹ à compléter pour ces 2
catégories de voiries

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Direction Départementale des Territoires
- Commune de FOUGEROLLES
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- FRANCE TELECOM
- Parc Naturel des Vosges

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de FOUGEROLLES

F 5067 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Roigire"

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de FOUGEROLLES, de type rurale, se situe à environ 10 km au Nord de Luxeuil-Les-Bains. La zone des travaux se situe le long de la voie communale n° 23.

La commune de FOUGEROLLES présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Croix de calvaire au hameau de Blanzey-Haut (arrêté du 19 février 1981),
- Eglise (arrêté du 13 décembre 1978),
- Ferme-distillerie du Petit-Fahys (arrêté du 28 décembre 1984).

2) Justifications des travaux

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- la création d'un poste de transformation de type PSSA le long de la voie communale N°23 en remplacement du poste sur poteau « Roigire » existant et ses raccordements souterrains aux réseaux existants d'électricité à haute tension de catégorie A long d'environ 20 mètres et basse tension long d'environ 70 mètres ;
- le remplacement d'environ 500 mètres de ligne aérienne d'électricité à basse tension existant en fils nus par des câbles pré-assemblés de sections supérieures.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011